

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 7 avril 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^e jour du mois d'avril 2025, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et greffière-trésorière, le greffier-trésorier adjoint ainsi que le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 mars et du 31 mars 2025
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2025
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Modification de la structure administrative – Séparation de fonctions
8. Nominations – Administration
9. Autorisation de signatures – Greffier
10. Adoption du Règlement numéro 2025-1206 *fixant la rémunération du personnel électoral*
11. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2025-1207 *décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$*
12. Adoption du Règlement numéro 2025-1208 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et prévoyant la délégation du pouvoir de dépenser*
13. Autorisation de signatures – Convention d'aide financière – Transport collectif 2025-2026 à 2027-2028
14. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults
15. Autorisation de signatures – Cession de lots – Développement résidentiel des Trois-Saults
16. Archivage – Destruction de documents
17. Octroi de contrat – Acquisition d'équipements informatiques

TRAVAUX PUBLICS

18. Appel d'offres public TP-2025-16 – Acquisition d'un camion 10 roues sur benne basculante – Rejet de soumissions
19. Octroi de contrat – Lignage de chaussée 2025
20. Mandats services professionnels – Poste de pompage des Rochers Sud

21. Octroi de contrat – Services professionnels en électromécanique – Poste de pompage des Rochers Sud
22. Octroi de contrat – Mobilier de bureau – Garage municipal
23. Nomination – Contremaître
24. Embauche – Journalier spécialisé

URBANISME

25. Demandes de permis au PIIA – CCU du 25 mars 2025
26. Adoption du Règlement numéro 2025-1203 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de restreindre le nombre d'unités de logements locatifs à même une résidence de tourisme*
27. Adoption du deuxième projet de règlement 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040*
28. Autorisation de dépenses – Relocalisation de l'entrée principale – Maison Vézina
29. Octroi de contrat – Programme de plantation d'arbres 2025
30. Projet de panneaux généalogiques

LOISIRS

31. Embauche – Coordonnatrice aux loisirs et à la culture

SÉCURITÉ INCENDIE

32. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré
33. Octroi de contrat – Réfection du plancher – Caserne
34. Adoption de la directive de disposition de casque de pompier périmé

GESTION DE L'EAU

35. Embauche – Technicien en traitement de l'eau potable

DIVERS

36. Période de questions
 - 36.1 Membres du conseil
 - 36.2 Public
37. Levée / Ajournement

2025-04-078

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2025-04-079

3. Adoption des procès-verbaux du 3 mars et du 31 mars 2025

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 3 mars et du 31 mars 2025 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2025-04-080

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mars 2025, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- Location annuelle de kayaks – Domaine de la rivière

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 05.

ADMINISTRATION

2025-04-081

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour différents services;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour les différents services pour un montant total de 121 454 \$, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-04-082

7. Modification de la structure administrative – Séparation de fonctions

Considérant l'adoption du *Projet de loi n° 79*, prévoyant la possibilité pour le conseil municipal de séparer les fonctions de greffier et trésorier;

Considérant la résolution numéro 2024-12-313;

Considérant la proposition de la directrice générale;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de séparer les fonctions de greffier et trésorier et que les fonctions attribuables à chacun des postes soient celles prévues à la *Loi des cités et villes* avec les adaptations requises.

2025-04-083

8. Nominations – Administration

Considérant la modification de la structure administrative;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement

- **Que** le conseil municipal procède aux nominations suivantes :

Fonction	Personne nommée
Directrice générale et trésorière	Sophie Antaya
Directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	Pierre-Alexandre Côté
Greffier et directeur administratif et projets spéciaux	Daniel Boudreault
Greffière adjointe	Amélie Bédard
Trésorière adjointe	Sabrina Laroche

- **Que** le conseil municipal autorise la directrice générale à mettre en œuvre la présente résolution et à signer les documents nécessaires.

2025-04-084

9. Autorisation de signatures – Greffier

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le greffier, monsieur Daniel Boudreault, à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

2025-04-085

10. Adoption du Règlement numéro 2025-1206 fixant la rémunération du personnel électoral

Considérant que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)* prévoit que le personnel électoral municipal soit rémunéré;

Considérant que le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (A.M., (1988) 120 G.O. II, 5422) fixe un minimum pour la rémunération du personnel électoral;

Considérant que le président d'élection, après analyse des derniers scrutins, a proposé une modification à la rémunération du personnel électoral;

Considérant que l'analyse et la recommandation du président d'élection tiennent compte du contexte économique actuel et d'une comparaison avec la rémunération offerte au personnel provincial et fédéral ainsi qu'avec des municipalités similaires au Québec;

Considérant que le *Règlement numéro 2021-1117* doit être abrogé et remplacé par le présent *Règlement numéro 2025-1206*;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2025, 20 h, par madame la conseillère Martine Giroux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le *Règlement numéro 2025-1206 fixant la rémunération du personnel électoral* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2025-04-086

11. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2025-1207 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que divers travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sont nécessaires;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Martine Giroux lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mars 2025, 20 h, et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement d'emprunt numéro 2025-1207 *décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2025-04-087

12. Adoption du Règlement numéro 2025-1208 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et prévoyant la délégation du pouvoir de dépenser

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

Considérant que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Daniel Morin à la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mars 2025, 20 h, et qu'un projet de règlement a été présenté à la même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1208 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et prévoyant la délégation du pouvoir de dépenser* soit adopté et soit classé dans le livre des règlements.

2025-04-088

13. Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Transport collectif 2025-2026 à 2027-2028

Considérant l'octroi d'une aide financière pour le transport collectif à la Municipalité de Boischatel au cours des exercices financiers 2025-2026 et 2027-2028;

Considérant la nécessité de signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et trésorière à signer la convention d'aide financière pour le transport collectif.

2025-04-089

14. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults ;

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :

- Terrain # 53 – Lot 6 542 132 – 259 000 \$ (plus taxes) – promesse d'achat signée par Jacques Paquet, Alexandre Paquet, Sarah Maude Paquet et Josée Des Croisselles;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 53 aux proposants au prix soumis, et ce, selon les dispositions prévues aux documents d'offre d'achat et d'autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la vente du terrain, y compris l'acte de vente et tout autre document nécessaire aux transactions.

2025-04-090

15. Autorisation de signatures – Cession de lots – Développement résidentiel des Trois-Saults

Considérant la proposition de cession des propriétaires des lots suivants :

6 518 669	6 518 681	6 593 881
6 518 671	6 518 682	6 593 882
6 518 672	6 518 684	6 601 588
6 518 673	6 518 686	6 518 667
6 518 674	6 582 428	6 518 653
6 518 675	6 593 869	6 518 614
6 518 676	6 593 871	6 518 598
6 518 678	6 593 873	4 208 177
6 518 679	6 593 875	

Considérant que les propriétaires cèdent à la Municipalité les lots décrits ci-dessus aux fins de services municipaux;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires pour la cession des lots indiqués ci-dessus pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.

2025-04-091

16. Archivage – Destruction de documents

Considérant que l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Considérant que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Considérant que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Considérant que l'article 199 du *Code municipal* stipule que le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'approver la liste de destruction des archives préparée par le greffier-trésorier adjoint datée du 3 avril 2025 et d'autoriser la destruction de ces documents.

2025-04-092

17. **Octroi de contrat – Acquisition d'équipements informatiques**

Considérant les besoins des différents services en équipements informatiques en 2025 ;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques auprès de l'entreprise Service Info-Comm au montant total estimé à 43 330 \$, plus les taxes.

Cette somme sera prise au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans à partir du 1^{er} janvier 2026.

TRAVAUX PUBLICS

2025-04-093

18. **Appel d'offres public TP-2025-16 – Acquisition d'un camion 10 roues sur benne basculante – Rejet de soumissions**

Considérant que le processus d'appel d'offres public TP-2025-16 – Acquisition d'un camion 10 roues sur benne basculante s'est terminé le 3 avril 2025 à 14 h;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues;

Considérant l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

Considérant que l'ensemble des soumissions contenaient des irrégularités quant aux équivalences et que pour ces raisons, la Municipalité se doit de rejeter l'ensemble des soumissions reçues;

Considérant la clause 2.21 de l'appel d'offres qui stipule que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et qu'elle décline toute responsabilité l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de déclarer non conforme et de rejeter toutes les soumissions.

Il est également résolu unanimement d'annuler le projet *Acquisition d'un camion 10 roues sur benne basculante* et de retourner en appel d'offres public selon les besoins.

2025-04-094

19. **Octroi de contrat – Lignage de chaussée 2025**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au lignage de chaussée sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pour l'année 2025;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services des Entreprises Gonet B.G. Inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater les Entreprises Gonet B.G. Inc. pour le lignage de chaussée pour l'année 2025 pour un montant estimé de 28 756,98 \$, plus les taxes, et ce, selon les taux prévus à l'offre de service.

2025-04-095

20. **Mandats services professionnels – Poste de pompage des Rochers Sud**

Considérant la nécessité d'effectuer les plans et devis pour les travaux de reconstruction du poste de pompage des Rochers Sud;

Considérant que la Municipalité doit être accompagnée par des professionnels en architecture et en structure pour la réalisation du projet;

Considérant l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le volet architecture;

Considérant l'offre de services de la firme Union Structure inc. pour le volet structure;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de mandater pour la réalisation des plans et devis de reconstruction du poste de pompage des Rochers Sud :

1. La FQM pour le volet architecture pour un montant estimé de 18 900 \$, plus les taxes, et ce, selon les taux prévus à l'offre de service.
2. La firme Union structure inc. pour le volet structure pour un montant estimé de 14 350 \$, plus les taxes, et ce, selon les taux prévus à l'offre de service.

Ces sommes seront prises à même le futur *Règlement d'emprunt numéro 2025-1207*.

2025-04-096

21. **Octroi de contrat – Services professionnels en électromécanique – Poste de pompage des Rochers Sud**

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de reconstruction du poste de pompage des Rochers Sud;

Considérant que la Municipalité doit être accompagnée par des professionnels en électromécanique pour la réalisation du projet;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de la firme Génécor experts-conseils inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mandater la firme Génecor experts-conseils inc. pour les services professionnels en électromécanique pour le poste de pompage des Rochers Sud pour un montant estimé de 38 000 \$, plus les taxes, et ce, selon les taux prévus à l'offre de service.

Ces sommes seront prises à même le futur *Règlement d'emprunt numéro 2025-1207*.

2025-04-097

22. Octroi de contrat – Mobilier de bureau – Garage municipal

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'acquisition de mobilier de bureau pour finaliser les aménagements du garage municipal;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;

Considérant que l'offre de l'entreprise Ameublement de bureau La Capitale inc. est la plus basse;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'acquisition de mobilier de bureau pour le garage municipal pour un montant total estimé à 54 011,50 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2026 pour une période de cinq (5) ans.

2025-04-098

23. Nomination – Contremaître

Considérant que le service des travaux publics doit combler un poste de contremaître;

Considérant que monsieur Eddie Vézina occupe actuellement un poste de chef d'équipe et se démarque dans ses fonctions;

Considérant que le candidat proposé répond aux exigences et possède les qualités nécessaires pour occuper ce poste;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de nommer monsieur Eddie Vézina au poste de contremaître des travaux publics et d'autoriser la directrice générale à signer son contrat de travail.

2025-04-099

24. Embauche – Journalier spécialisé

Considérant qu' un poste de journalier spécialisé est à combler au service des travaux publics;

Considérant que le poste a été affiché;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Blouin au poste de journalier spécialisé au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, dès le 7 avril 2025.

URBANISME

2025-04-100

25. Demandes de permis au PIIA – CCU du 25 mars 2025

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
250325-a	474, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
250325-b	567, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
250325-c	610, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 9 arbres.
250325-d	658, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 9 arbres.
250325-e	171, rue des Grenadiers	Rénovation sur le bâtiment principal.	
250325-f	5181, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	

250325-g	5241, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	Utiliser la couleur Yellowstone pour le revêtement extérieur, de la palette de couleur Maibec CanExel et peindre le reste du bâtiment principal de la même couleur que celle du nouveau revêtement.
----------	---------------------	------------------------------------	---

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 25 mars 2025.

2025-04-101

26. **Adoption du Règlement numéro 2025-1203 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de restreindre le nombre d'unités de logements locatifs à même une résidence de tourisme**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2025-1203 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de restreindre le nombre d'unités de logements locatifs à même une résidence de tourisme* soit adopté et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit et pour être inscrit au livre des délibérations ainsi qu'au livre des règlements de la Municipalité conformément à l'article 448 du *Code municipal du Québec*.

2025-04-102

27. **Adoption du deuxième projet de règlement 2025-1204 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040* ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2025-04-103

28. **Autorisation de dépenses – Relocalisation de l'entrée principale – Maison Vézina**

Considérant que la Municipalité doit procéder à la relocalisation de l'entrée principale de la Maison Vézina;

Considérant les demandes de prix effectuées par le greffier-trésorier adjoint;

Considérant que l'offre de l'entreprise Claude Gariépy et fils inc. est la plus basse;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de mandater l'entreprise Claude Gariépy et fils inc. pour la relocalisation de l'entrée principale de la Maison Vézina pour un montant total estimé à 19 422,44 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent affecté prévu lors de la cession de la Maison Vézina à la Municipalité.

2025-04-104

29. Octroi de contrat – Journée de l’arbre 2025

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en place une journée de l’arbre;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l’offre de services de l’entreprise Pépinière Saint-Nicolas inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’octroyer le contrat pour la fourniture d’arbres à l’entreprise Pépinière Saint-Nicolas inc. pour un montant total estimé à 33 362,65 \$, plus les taxes, et de demander une participation citoyenne de 25 \$ par arbre (incluant taxes et frais).

2025-04-105

30. Projet de panneaux généalogiques

Considérant le projet de panneaux généalogiques du Terrier de la Côte-de-Beaupré sur le territoire de Boischatel;

Considérant que ce projet vise la pose de panneaux généalogiques le long de l’avenue Royale dénotant le Terrier des débuts de la Colonisation en Nouvelle-France;

Considérant la demande reçue du Centre de généalogie, des archives et des Biens Culturels afin d’obtenir le soutien de la Municipalité de Boischatel pour le développement et la réalisation de ce projet;

Considérant la demande d’aide financière faite par le Centre de généalogie, des archives et des Biens Culturels dans le cadre de *l’Entente de développement culturel de la MRC de La Côte-de-Beaupré*;

Considérant l’intérêt des membres du conseil pour le projet;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que la Municipalité de Boischatel réserve un montant n’excédant pas 20 000 \$ (taxes incluses) pour la réalisation du projet, et ce, conditionnellement à l’obtention de l’aide financière demandée par le Centre de généalogie, des archives et des Biens Culturels.

LOISIRS

2025-04-106

31. Embauche – Coordonnatrice aux loisirs et à la culture

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l’embauche d’un coordonnateur aux loisirs et à la culture;

Considérant qu’une offre d’emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que la candidate rencontre les exigences du poste;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Marie-Jann Bertrand pour le poste de coordonnatrice aux loisirs et à la culture et d'autoriser la directrice générale à signer son contrat de travail.

SÉCURITÉ INCENDIE

2025-04-107

32. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Considérant que la Municipalité a adopté en mars 2018 le nouveau *Schéma de couverture de risques de la MRC de La Côte-de-Beaupré*,

Considérant le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel 2024 et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du service de sécurité incendie et de transmettre la présente résolution à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2025-04-108

33. Octroi de contrat – Réfection du plancher – Caserne

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du plancher de la caserne située au 105, chemin des Mas à Boischatel;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de l'entreprise PolySurface inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la réfection du plancher de la caserne à Boischatel à l'entreprise PolySurface inc. pour un montant total estimé à 35 736 \$, plus les taxes.

2025-04-109

34. Adoption d'une directive – Disposition de casque de pompier périmé

Considérant la demande de pompiers du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour acquérir leur casque une fois que ce dernier devient périmé;

Considérant la mise en place d'une directive établissant les conditions de disposition de casque de pompier périmé;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter la directive en lien avec la disposition de casque de pompier périmé.

GESTION DE L'EAU

2025-04-110

35. Embauche – Technicien en traitement de l'eau potable

Considérant que le service de gestion de l'eau potable doit procéder à l'embauche d'un technicien en traitement de l'eau potable ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

Considérant la recommandation du directeur de la gestion de l'eau potable ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Brad Doucet au poste de technicien en traitement de l'eau potable selon les conditions prévues aux conditions générales des professionnels et à autoriser la directrice générale à signer le contrat de travail.

DIVERS

36. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Journée de l'arbre 2025
- Construction garage municipal – avancement des travaux

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h31 et s'est terminée à 20 h32.

2025-04-111

37. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 33.

ASSISTANCE : 6 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal* ».